

# RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY DE CONCOURS ITRF

(à transmettre au ministère ou au centre organisateur à la fin du concours)

Nom de l'établissement organisateur : Université Grenoble Alpes

PHASE : ***Admission X Admissibilité***

Nom du président de jury : Rémy LARTIA

Intitulé du concours (corps, BAP et emploi-type) : **Ingénieur de Recherche et Formation BAP A « Ingénieur·e biologiste en plateforme scientifique »**

Nature du concours : **interne**

Nombre de postes mis au concours : 2

Nombre de (dossiers) candidats : 7

Sept candidats se sont présentés au concours (4 femmes, 3 hommes) âgés de 38 à 59 ans. Les candidats retenus possèdent fréquemment une expérience de travail en plate-forme scientifique (parc d'appareils conséquent, gestion d'un budget, accompagnement et formation des utilisateurs) ainsi qu'un degré de formation élevé (souvent doctoral). Nombre d'entre eux sont associés aux publications scientifiques de leur laboratoire, voire sont premiers auteurs de quelques-unes d'entre elles.

Afin d'augmenter leur chance d'être retenus à l'admissibilité, les candidats aux corps des IGR doivent se garder de limiter leur dossier à une simple énumération de leurs compétences techniques ou des objectifs qu'ils ont atteints. Les candidats doivent démontrer qu'ils ont été moteur de leurs projets, et non simples exécutants, et qu'ils ont su mettre en œuvre un large éventail de compétences (inventivité scientifique, management de personnel, gestion d'un budget, travail en réseau etc...) démontrant leur hauteur de vue.

Fait à Saint Martin d'Hères , le 4 juillet 2023  
Signature du Président de jury : Rémy LARTIA